



Code de vie 2024-2025

Vivre ensemble à l'école

Préambule

Le code de vie de notre école est une référence pour tous (personnel, élèves et parents) afin de favoriser le vivre ensemble dans notre milieu inclusif. Les trois valeurs qui supportent ce dernier sont :

La bienveillance : c'est tenir compte de l'impact de ses actions sur tous.

La collaboration : c'est s'entraider et se soutenir pour réussir ensemble.

La persévérance : c'est faire des efforts, même quand c'est difficile.

Ce code de vie n'est pas un règlement, mais un outil pour s'épanouir

Il ne cherche pas à interdire, mais à promouvoir des attitudes positives qui correspondent aux valeurs de notre projet éducatif.

Partenariat école-famille : un facteur de réussite

Développer de bonnes habiletés sociales chez l'enfant nécessite un accompagnement des adultes à la maison et à l'école.

C'est grâce à la collaboration étroite entre la famille et l'école que nous pouvons former des citoyens responsables.

Notre engagement pour l'année 2024-2025 :

- Renforcer le sentiment d'appartenance à l'école et le vivre ensemble.
- Développer des actions concrètes pour favoriser un climat scolaire positif.
- Favoriser la communication et la collaboration entre les parents et l'école.



Matrice des comportements attendus

		Règles Quoi?	Comportements attendus Comment?	Raisons d'être Pourquoi?
Réussite éducative	Persévérance	1. Je mobilise mes ressources pour favoriser ma réussite.	1.1 J'apporte le matériel requis et utile pour mes activités.	Pour pouvoir me mettre au travail.
			1.2 Je participe activement.	Pour montrer mon envie d'apprendre.
			1.3 Je demande de l'aide au besoin.	Pour me donner les moyens de réussir.
			1.4 Je suis attentif.ve.	Pour pouvoir apprendre au contact des autres.
Vivre ensemble	Bienveillance	2. Je montre par mes gestes et mes paroles que je me soucie du bien-être des autres.	2.1 Je suis à l'écoute de l'autre.	Pour développer et maintenir de bonnes relations interpersonnelles.
			2.2 Je m'exprime avec calme et respect.	
			2.3 Je communique pour régler mes conflits.	
			2.4 Je respecte le tour de chacun.	
Santé et bien-être	Bienveillance	3. J'adopte de saines habitudes de vie pour ma santé et mon bien-être.	3.1 Je suis habillé de façon appropriée selon les valeurs de l'école, la température et mes activités.	Pour être confortable et en sécurité.
			3.2 Je prends soin de mon hygiène personnelle.	Pour me sentir bien et que les autres se sentent bien autour de moi.
			3.3 J'ai un mode de vie actif.	Pour aider mon cerveau à être concentré et à apprendre.
Encadrement	Collaboration	4. Je contribue à la bonne marche de l'école.	4.1 Je circule en marchant.	Pour ma sécurité, et celle des autres.
			4.2 Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je prends mon rang.	Pour bénéficier du temps disponible pour apprendre.
			4.3 J'arrive à l'heure.	Pour bénéficier du temps disponible pour apprendre.
			3.4 Je fréquente l'école de façon assidue.	Pour me donner les moyens de réussir.
Environnement	Collaboration	5. Je prends soin de ce qui m'entoure.	5.1 Je garde le mobilier, le matériel et les lieux propres et en bon état.	Pour que d'autres puissent les utiliser ou en bénéficier.
			5.2 J'évite le gaspillage.	



Discrimination, violence et intimidation

Comprendre et prévenir

Agissons contre toutes les formes de discrimination, de violence ou d'intimidation.

Loi 56 : cette loi vise à contrer l'intimidation et la violence à l'école. Elle précise les devoirs et les responsabilités des acteurs concernés et encourage la création d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves.

Différence entre l'intimidation et le conflit :

Intimidation : comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, qui vise à blesser, opprimer ou ostraciser une personne. Elle implique un rapport de force inégal entre les personnes concernées.

Conflit : choc, heurt, divergence d'intérêts, d'objectifs ou d'idées entre deux individus ou groupes.

3 critères pour identifier l'intimidation:

- Intention : vouloir blesser ou nuire à l'autre.
- Fréquence : comportement répétitif.
- Rapport de force : inégalité de force entre les personnes impliquées.

À l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite (interdite) en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux.

Consultez notre plan de lutte :



Initiales:



Des outils pour t'aider

RÉSOLUTION DE CONFLITS

LAISSE TOMBER LES ARMES. UTILISE ÉPÉES.

Je m' **É**loigne pour me calmer.

Je **P**ense à la situation et aux émotions que je ressens.

J' **É**coute l'autre et je m' **E**xprime par message clair.

Nous trouvons une **S**olution pacifique.

MESSAGE CLAIR

4 étapes simples

1. Je m'**approche** et je **regarde** la personne à qui je parle.
2. Calmement, je dis **comment je me sens**.
3. J'explique ce qui m'a **dérangé**.
4. Je dis **ce que j'aimerais à l'avenir**.



Discrimination, violence et intimidation Comprendre et prévenir

Comment dénoncer l'intimidation et la violence à l'école?

Si vous êtes victime ou témoin d'intimidation ou de violence :

- Parles-en à un adulte de confiance à l'école : un.e enseignante, un.e éducateur.rice, un psychoéducatrice, etc.
- Remplis une fiche de signalement : disponible dans les classes et au secrétariat.
- Dépose la fiche dans la boîte prévue à cet effet : dans la classe ou au secrétariat.

Si votre enfant est victime de violence ou d'intimidation :

- N'intervenez pas vous-même auprès de l'élève impliqué.
- Confiez vos préoccupations aux intervenants de l'école : ils feront les interventions nécessaires.
- Remplissez une fiche de signalement.



Confidentialité (art. 75.1 par; 6)

Tous les signalements et plaintes sont confidentiels.

Les informations concernant les gestes posés, les suivis, l'aide apportée et les sanctions imposées ne sont partagées qu'avec les membres de l'équipe-école qui ont besoin de les connaître pour intervenir.

Besoin d'aide?

Jeunesse , J'écoute :

T: 1-800-668-6868 ou texte le mot PARLER au 686868

@: <https://teljeunes.com/>

Tel-JEUNES :

T: 1 800 263-2266

@: <https://teljeunes.com/>

La trousse SBS:



Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

Une préoccupation? une plainte? Procédure à suivre (CSSDM)

Pour formuler une plainte :

Avant de déposer une plainte, l'élève ou le parent doit avoir suivi les étapes de la démarche :

1. Communiquez **directement** avec la personne concernée
2. **Si la situation persiste**, communiquez avec la direction ou la direction adjointe de votre établissement
3. Pour toute démarche supplémentaire, **consultez la section plainte du site web du CSSDM.**



Insatisfaits du traitement de la plainte par le CSSDM?



Protecteur national
de l'élève

Québec 

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires:

1. Parles en à la personne concernée ou à son patron
2. Contacte le responsable du traitement des plaintes
3. Communique avec ton protecteur régional de l'élève



Violence à caractère sexuelle

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.





Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Objectif : L'utilisation des TIC au CSSDM vise à soutenir l'apprentissage des élèves.

les TIC du CSSDM : courriel, TEAMS, ipad, portable, applications, etc.

Respect et bienveillance :

- Langage convenable et respectueux : employer un langage approprié lors de la communication avec vos camarades via les TIC.
- Valeurs fondamentales : respecter les valeurs de bienveillance, persévérance et collaboration dans toutes vos communications.
- Conséquences du non-respect : retrait de vos accès aux TIC pour une durée indéterminée.

Règles d'utilisation:

- **Mot de passe** : confidentiel, ne pas le partager.
- **Documents** : stocker uniquement les documents scolaires, supprimer les fichiers inutiles.
- **Impression** : demander l'autorisation de ton enseignant.e avant d'imprimer.
- **Internet** : utiliser uniquement pour les travaux scolaires.
- **Téléchargements** : demander l'autorisation avant de télécharger.

Les appareils électroniques sont très utiles, mais peuvent être une source de distraction et nuire à l'apprentissage.

Conformément à la directive ministérielle publiée le 4 octobre 2023. L'**utilisation** du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux ou sur le terrain de l'école est **interdite**.

Sauf si l'intervenant scolaire juge que l'utilisation est requise :

- par les modalités d'intervention pédagogique ;
- par l'état de santé d'un élève ;
- par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

*****L'école se réserve le droit de confisquer tout appareil en cas d'utilisation non autorisée*****



Mesures de soutien et sanctions

Système de renforcement positif à l'école

Objectif : encourager les comportements positifs des élèves.

Fonctionnement :

Chaque intervenant.e peut distribuer aux élèves une mention de comportement coup de coeur (CCC). L'élève montre sa mention CCC à sa ou son titulaire et la colle à son agenda. Les mentions CCC sont cumulées par l'ensemble de l'école.

- **Trois paliers de récompenses:** individuel, groupe et école.
- **Récompenses individuelles et récompenses de groupe :** selon le choix de l'enseignant
- **Récompenses pour l'école :** activités spéciales pour l'ensemble des élèves lorsque 6855 mentions CCC sont cumulées.

Comportements perturbateurs :

L'école peut intervenir : si le comportement d'un élève nuit aux apprentissages, au climat de la classe ou de l'école.

Soutien individualisé : des mesures de soutien adaptées aux besoins de l'élève peuvent être mises en place si la situation le nécessite.

Sanctions disciplinaires progressives : en cas de comportements récurrents ou graves, des sanctions disciplinaires seront appliquées graduellement.

Évaluation individuelle : le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence de ses comportements seront pris en compte pour déterminer la sanction appropriée.

Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagement des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.



Tout comportement pouvant compromettre la sécurité et l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex. : direction, services sociaux, police, parents, etc.).



Tous engagé.e.s pour le climat scolaire

Engagement de l'école, de l'élève et de ses parents

Engagement de l'élève

Avec mes parents, j'ai lu l'ensemble du code de vie de l'école. Pour mon bien-être et celui de mes pairs, je m'engage à respecter le code de vie afin que chacun puisse bénéficier de conditions optimales pour développer son plein potentiel.

SIGNATURE:

Engagement du parent

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. Comme partenaire de premier plan, j'offre ma collaboration et je m'engage à soutenir mon enfant afin qu'il.elle adopte les comportements attendus pour lui permettre d'assumer son rôle d'apprenant.

Par la présente, je m'engage aussi à consulter l'agenda ou un autre moyen de communication déterminé par l'enseignant.e en début d'année pour favoriser la collaboration entre l'école et la famille.

SIGNATURE:

Engagement de tous les intervenant.e.s de l'école

Créer un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux où chaque élève peut s'épanouir et développer son plein potentiel.

Mettre en place un code de vie clair et cohérent qui favorise la collaboration et le bien-être de tous.

Offrir un soutien aux élèves qui en ont besoin.

Communiquer régulièrement avec les parents pour les informer des progrès et défis de leurs enfants et les soutenir dans leur rôle d'éducateur.

Travailler en étroite collaboration avec les parents pour assurer la réussite de chaque élève.

SIGNATURE:

Marie-Claude Boucher, directrice

David Dufour, directeur adjoint